

PROCES-VERBAL
COMITE DIRECTEUR NATIONAL N° 467
MARSEILLE, les 29, 30 septembre et 1er octobre 2017

RESOLUTIONS

Document approuvé le 1^{er} octobre 2017

Classification du document : public

Réunion vendredi 29 septembre 2017 - 14h30-20h00 - Comité Directeur National Restreint

Présents :

ALLEGRE Sébastien - BLANCHARD Jean-Louis – CARON Hélène – CELLI Caroline – CURE Anne Edith – DELCAUSSE Chantal – DI MEGLIO Frédéric – DINDINAUD Jean Louis – DUNAC Pierre – FURNE Myriam – GAUCHET Sylvie – GRANDJEAN Sébastien – LAMBINET Michel – LIZERO François – MAIRE Olivier – MARC Pascal - MARTIN Claude – MASSEL Marielle - MERLO Francis – SAVOUREY Patrick – ZIANE Myriam

Absent et excusé : Valérie COSSON – Jo VRIJENS

Assistaient également :

Jean Marc BRONER	Directeur FFESSM
Alain DELMAS	Chargé de missions
Sophie MAES	Secrétaire de séance
Jean Michel PONTIER	Médecin Fédéral National
Richard THOMAS	DTN

Rappel de la résolution votée par internet, après le CDN de mai.

Selon l'art. III.2.5 du RI : « (...) Pour des sujets d'actualité nécessitant une décision rapide du Comité Directeur National, le Président de la fédération, après avis du Président de la Commission Juridique Nationale, peut procéder à un vote par correspondance électronique ; celui-ci devant obligatoirement stipuler la date et l'heure de fin de ce scrutin. Dans ce cas, les décisions sont prises à la majorité des suffrages exprimés. Information est faite lors de la réunion du Comité Directeur National qui suit cette consultation ; la décision est publiée dans le PV de cette même réunion. » (...)

Suite à la demande du Président de la Commission Nationale Apnée, suite à l'avis favorable du Président de la Commission Juridique Nationale,

Le Président de la Ffessm a soumis au vote électronique, dans les conditions prévues à l'art. III.2.5 du RI, les résolutions suivantes :

Résolution :

Validation du nouveau règlement des compétitions d'Apnée en piscine. Ce règlement reprend les modifications du règlement CMAS.

Décidé lors du dernier CDN, celui-ci est soumis à approbation par vote électronique pour une mise en application dès la saison 2017/2018.

Résolution 17/084 :

Vote : 23 votants

Pour : 22 Abstention : 1

Vote : Adopté à la majorité des exprimés

1 – Point du Président (JL.Blanchard) :

- Dossier secourisme : Les référentiels de formations changent très souvent et demande un travail conséquent sur ce dossier. Le renouvellement d'agrément pour le PSC1 est en cours.
- Dossier éoliennes en mer : Le travail de qualité du groupe en charge est à souligner. Un courrier est parti au Ministère des sports et au Ministère de l'écologie pour contester certains éléments d'une circulaire qui est sortie à destination des Préfets Maritimes, lesquels prendront éventuellement des arrêtés préfectoraux.

- Assises des pêches de loisir et de la plaisance : Cet évènement majeur se tiendra à La Baule fin octobre. Claudine QUERIC est en charge de ce dossier.
- Projet de Championnat d'Europe de Photo sous-marine : Ce dossier est en cours de discussion avec le Président de la Fédération Monégasque et avec la CMAS.
- CNOSF – Olympisme : L'arrivée des jeux olympiques en France est un réel atout, mais peut-être aussi un désavantage pour les fédérations non-olympiques. Le mouvement sportif risque de détourner son regard celles-ci, et l'aide financière de l'Etat pourrait se réduire.
- Conférence Interpol : La participation à Lyon, siège d'Interpol, du Président à la conférence sur le trafic international des œuvres d'art concernant les vestiges subaquatiques lui a permis de valoriser la CMAS et la FFESSM.
- EPI : dès septembre 2016, le Président avait mis en garde concernant les contrôles qui risquaient d'être fait en 2017 et répète qu'il faut appliquer les textes règlementaires (Cf. dossier complet in Subaqua et sur le site fédéral). D'autant qu'il s'était engagé auprès de la Direction des Sports à ce que la Ffessm via ses commissions fasse de l'information.
- Filière professionnelle : L'Etat modifie les textes. Un nouveau BP et DE sont sortis. C'est la première fois que nous avons dans le sport français un titre dédié aux activités de plongée libre et de nage avec accessoire BP mention sans scaphandre. Concernant la plongée en scaphandre, le Président informe le CDN d'une mesure qu'il regrette, l'ajout du délai d'un an avant que le MF1 puisse présenter son dossier au brevet professionnel.
- Championnats de France 2018 : grosse inquiétude car toujours pas de réponse de Montluçon. Cahier des charges lourd. Le dossier de Limoges 2019 est bien parti, en attente de validation pour Montluçon en 2018.

2 – Projet achat 28 quai de Rive Neuve. (F. Merlo) :

Dossier un peu compliqué avec plusieurs lots en vente et plusieurs familles. Le dossier est en attente jusqu'au 15 décembre. Les salles devraient être disponibles à partir du mois de juin si tout se passe comme prévu.

3 – Points du Trésorier Général (JL.Dindinaud) :

Saison 2016 – 2017 :

Licences :

Bilan 139 786 licences (+296) dont : 95 956 licences hommes (-56) versus 2016.

43 830 licences femmes (+352) versus 2016.

123 624 licences adultes soit + 283 versus 2016.

10 860 licences jeunes soit – 76 licences.

5 302 licences enfants soit + 89 licences.

Présentation des évolutions sur graphiques.

Abandon du dispositif de la primo licence : gain de 2 528 licences dès septembre 2016 mais perte de 2 406 licences en novembre due au non renouvellement.

Cartes et certifications :

49 384 cartes vendues au 31 08 2017 en hausse de 593 / 2016 soit + 1,2 %

Tendances exercice fin septembre 2017 :

Produits :

Vente de licences : 3 218 967 € soit + 19 327 € (+0,6%) par rapport à nos prévisions.

Vente de cartes : légère augmentation du chiffre des ventes à prévoir fin 2017.

Vente de fournitures : retard de 5% dans nos réalisations sur une prévision de 122 000 € (-6 100 €).

Vente de vêtements aux particuliers en hausse de 5 % par rapport à nos prévisions de 10 000 € (+500€).

Librairie : hausse des ventes nous sommes à 96,3 % de réalisation, soit 11 563 €.

Vente hors-série Subaqua : 90 % de réalisation pour une prévision de 20 000 €.

Ventes packs découverte : 1 840 vendus, soit 73,6 % de réalisation.

ATP collectif : 181 vendus.

Baisse des abonnements Subaqua au 15 09 2017 : - 267.

Charges :

Masse salariale sera dans les prévisions.

Achats de fournitures fédérales : dépassement du poste (+42 000 €) pour une dépense de 172 971 € qui correspond au prévisionnel de 2016.

Frais AG : dépassement de 11 000 €.

Salon : économie de 20 000 €.

Pour les autres postes de charge : RAS.

Réalisation des commissions au 27 septembre : 652 842 € soit 65,5 % de réalisation.

Budget prévisionnel 2018 des Commissions Nationales :

Prévisionnel 2015 : 1 059 951 € réalisé 994 361 €.

Prévisionnel 2016 : 1 025 897 € pour un réalisé de 1 000 987 € soit réalisation de 97,57 %.

Prévisionnel 2017 : 996 723 €.

Souhait : proposer un cadrage à hauteur de 1 050 000 € à ajuster en fonction du bilan comptable au 30 09.

Résolution 17/085 :

Vote : Budget prévisionnel commissions.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Point sur le hockey subaquatique :

Problème au niveau du budget pour le voyage en Tasmanie. La fédération n'a pas les moyens de payer l'intégralité de ce voyage, cette année le hockey a le plus gros budget parmi les commissions.

Présence du CDN au Salon de la Plongée : Le CDN n'a pas vocation à se déplacer dans sa totalité au Salon. Pour les commissions c'est la même chose. Les personnes prises en charge s'engagent à assurer une présence effective sur le stand selon l'organisation mise en place.

4 – Point du Secrétaire Général et points administratifs (S.Grandjean) :**Dates :**

Salon de la plongée du 12 au 15 janvier 2018 à Paris.

CDN du 9 au 11 février 2018 à Marignane.

AG du 23 au 25 mars à Amnéville.

Le secrétaire constate avec satisfaction que les Commissions ont bien utilisé la nouvelle trame distribuée dans le « kit Commission » pour la rédaction de leur rapport soumis au CDN. Le délai concernant la réception des rapports de Commissions est assoupli à 15 jours avant la réunion. Dans l'éventualité où ce délai ne pourrait être respecté. Il est demandé à la Commission concernée de se rapprocher en amont du Secrétaire Général.

5 – Point Facebook (S.Grandjean) :

Problème dans certaines communications. Les photos FFESSM sont usurpées par d'autres structures. Il faut être vigilant. La fédération se réserve le droit d'ouvrir toutes procédures face à ces agissements.

6 – Point sur les médailles (O.Maire) :

81 demandes de médailles de Bronze : une reclassée en Or.

24 demandes de médailles d'Argent : 4 refus et une argent reclassée en Bronze.

8 demandes de médailles d'OR : 1 refus.

7 – Candidature au Conseil des Sages (JL.Blanchard) :

Proposition d'un candidat : Georges PARQUIER. Parrainé par René CAVALLO membre du Conseil des Sages et Louis GUILLAUME membre du Conseil des Sages. Lecture du CV.

Sa candidature pourra être présentée à l'AG d'Amnéville.

Résolution 17/086 :

Vote à bulletins secrets :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

8 – Bilan quantitatif des activités des SCA (A.Delmas) :

Le nombre de SCA au 15 septembre 2017 : Le réseau des SCA se stabilise (435 SCA donc 30 SCIA) – 0,5 % en 1 an. 39 radiations dont 2 SCIA, + 37 nouveaux agréments dont 3 SCIA.

Soit 95 % « de parts de marché » sur les 400 à 450 structures commerciales françaises estimées. 474 SCA gérées dans l'année.

L'implication fédérale des SCA :

Sur la vente des licences : 13 968 (+ 728) licences + 5,6 % en 1 an soit 9,7 % des licences totales.

Sur la vente des certifications : 14 029 (+89) + 0,7 % en 1 an soit 22 % des certifications fédérales.

Sur la souscription des assurances Axa Lafont : 364 (+44) + 14 % en 1 an soit 89 % du total des SCA (hors SCIA).

Présentation du suivi de l'évolution sur 12 ans et des variations des données sur les SCA par région en 2016/2017.

Point sur la SCA Dive Boutik, une SCA à 1000 licences avec délivrance en ligne.

Quelques données complémentaires d'analyse :

- Niveau 1 : 5 801 en 2015/2016 et 5 797 en 2016/2017, soit – 4 niveau 1 (-0,07%). – 241 N1 l'an dernier.

- Le PE12 : 442 en 2015/2016 et 632 en 2016/2017, soit + 190 PE12 (+43 %). +226 PE12 directs, - 36 PE12 avec P. Déc.

- Brevets Apnée : 94 en 2015/2016 et 178 en 2016/2017, soit + 84 brevets (+ 90 %). – 176 brevets, - 2 ATP.

Présentation de la répartition et variations des données sur les brevets délivrés par les SCA en 2016/2017.

La classification des SCA :

* Le nombre total de SCA classifiées : 119 soit 27 % des SCA (-3SCA)

* Le détail de la classification : 23 SCA-VIP soit 5% des SCA, 25% des licences et 27% des brevets. 96 SCA-PLUS soit 22% des SCA, 48 % des licences, 44% des brevets.

Au total 73 % des licences et 71% des brevets.

Les autres SCA (73%) délivrent 27% des licences et 29% des brevets.

9 – Communication fédérale (C.Celli) :

- Modification de la lettre qui accompagne la licence, modernisation de la présentation, rendu plus visuel et info concernant une nouvelle newsletter (responsable de groupe P.Savourey) à destination des licenciés.
- Page Facebook : En 2017 nous avons plus de 16 000 personnes qui aiment la page FFESSM. Réflexion à mener concernant le contenu qui est publié pour avoir une cohérence avec le reste des communications. (responsable de groupe S.Grandjean)
- Création d'un mail (actus@ffessm.fr) à destination des OD (CODEP et Régions) et Commissions Nationales pour qu'ils puissent faire remonter les manifestations et opérations en cours pour diffusion sur le Facebook, site et/ou Subaqua. Ces mails seront consultables par le secrétaire général, le rédacteur en chef de Subaqua, et la responsable du groupe Communication.
- Une campagne publicitaire a été lancée sous forme d'affiche et sur le site sur les produits d'entrée de gamme. La même campagne a été faite pour la PSP.
- Une refonte de tous les outils est prévue dans le long terme.
- Utilisation des ressources existantes, réactualisation de la boîte à outils/fiches mémos + diffusion lors de la prochaine Assemblée Générale (responsable de groupe S.Allegre)
- Point concernant la communication visuelle lors des compétitions et manifestations : Images et retransmission. Travail de Michel LAMBINET. Appui du Bureau des manifestations.
- Site web : Refonte du site à prévoir. Gros chantier. Rédaction du cahier des charges. Il n'est plus adapté à la demande d'aujourd'hui. (responsable de groupe F.Lizero)

Point sur les affiches des commissions. Il faut rappeler que le nom de la FFESSM doit être écrit en toutes lettres. Vote de mention de soutien au dossier communication.

Résolution 17/087 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

10 – Animation Nationale de la Politique sportive (R.Thomas) :

Point d'étape avec la refonte des règlements sportifs. Mise en œuvre des décisions actés en CDN en octobre 2016 à la rentrée sportive 2018 (catégories d'âge, définition d'un championnat de France, squelette de calendrier...). Nous sommes presque capables de produire un calendrier avant la saison sportive.

La 2ème étape consiste à travailler sur les formats sportifs, il faut une animation nationale qui soit attractive, qui permette de valoriser l'échelon régional. Il n'est pas acceptable qu'un championnat soit organisé sur un territoire sans l'approbation du Président du comité régional concerné. Toutes les commissions doivent travailler sur les jeunes, sur l'élite et les masters. Le règlement sportif va être complètement réécrit avant juin 2018 et sera présenté au CDN.

11 – Bureau des manifestations ; projet championnats 2019 Limoges (S.Allegre) :

Bureau des manifestations :

Objectifs (pour CDN février 2018) :

Poursuivre l'effort réalisé sur les fiches actions par Bob Séverin :

- Toilettage / mise à jour
- Focus sur la représentation fédérale et ses modalités
- Besoins particuliers.

* Problème d'affichage lors des différents championnats de France. On avait imposé que dans les manifestations à caractère national, soient visibles 2 banderoles 1 FFESSM et 1 Subaqua. Prise de décision de renouveler la production des bâches pour les commissions avec obligation de les afficher. Le point sera fait demain.

* Dans la pluparts des championnats de France le podium n'est pas digne de ce nom. Aucun logo fédéral. Il faudrait investir dans un jeu de podiums pour les championnats de France. Cela touche au protocole ainsi qu'à la communication.

Championnats de France 2019 :

Limoges 2019 : Rencontre avec les partenaires, l'Aquapolis et la communauté d'agglomération.

2 bassins de 50 m, 2 bassins de 25 m, un bassin aqualudique disponibles.

Réponse en attente pour 2018.

12 – CACI, certificat médical (JL.Blanchard) :

Point du Président.

Présentation des propositions et débats.

Les votes auront lieu demain après consultation de la Commission Médicale et de Prévention Nationale.

13 – Evènementiels très grand public et « traversées » diverses (AE.Cure) :

Traitement des manifestations de masse.

Les dirigeants s'y intéressent :

- * Public : critère subventions (Etat, Région, Collectivité, CNDS)
- * Privé : Partenariat économique (prestation/stand/défiscalisation)
- * Fédé : Mission d'investigation, volonté d'appui.

C'est comment ? :

C'est une grande traversée ou en challenge, c'est sportif, c'est de la nage avec palmes ou avec support, de l'apnée...

C'est Où ? : En mer, en lac, en rivière, en piscine, c'est beau.

C'est qui ? : Au commencement, un bénévole passionné et locomotive, et suivant, un club, un comité, ou un professionnel.

- * Recensement et veille sur les manifestations de masse existantes.
- * Questionnaire détaillé pour analyser et être à l'écoute des besoins sur ces manifestations.
- * Définition de critères pour qualifier les MM et adapter le niveau d'accompagnement.

Une manifestation de masse : critères

C'est un évènement :

- * qui réunit un nombre important de participants, ou à fort potentiel
- * qui mobilise un club, un comité et fédère de nombreux bénévoles
- * implique des entreprises privées (chrono, évènementiel...)
- * grand public (accessibilité)
- * défi (challenge personnel pour le participant)
- * Festif (aspect ludique)
- * Vitrine pour la FFESSM (visibilité)
- * Sujet de conversation (on en parle sur les réseaux sociaux/presse)
- * Ouvert à un grand nombre d'amateurs sur la discipline (licencié ou non)

- * De qualité (organisation)
- * Séduisant (site de rêve ou discipline emblématique)
- * Attractif (intérêt des partenaires)
- * Ancré dans le territoire (implication des collectivités locales).

Les manifestations de masse organisées par des clubs FFESSM, par quoi on commence ? Idées et suggestions diverses :

- **En lien avec le groupe COM** : donner une forte visibilité de la FFESSM sur nos manifestations de masse en communiquant sur nos disciplines, afin d'en renforcer l'appartenance auprès du grand public :

- * Appui communication FFESSM (presse/digital)
- * Appui sur dossier et recherche de partenariat
- * Dotation flammes / Drapeau/ Banderoles monumentales
- * Intégrer à la boutique des goodies et accessoires d'organisation estampillés FFESSM, avec tarif bas spécifique « organisateur de manifestations de masse »
 - Petits lots (sacs, bonnets) – Tours de cou...
 - Barnum : mur scratch 3 x 2 avec présentation des activités FFESSM.

- **Soutenir les clubs organisateurs** :

- * De nombreuses manifestations ont été « perdues » ou « abandonnées » au fil du temps faute de relais au sein des clubs.
- * Sensibiliser les Comités (DEP. Et REG) sur la nécessité de soutenir l'organisation par la mobilisation des ressources et des bénévoles des autres clubs.

- **Permettre l'innovation par des clubs OPEN** :

- * Accepter que les règlements sportifs en vigueur concernant ces manifestations soient adaptés pour ces événements.
- * Revoir la circulaire OPEN Pass de manière transversale pour toutes les commissions sportives.
- * Promotion de l'OPEN Pass auprès des organisateurs de manifestations (couverture RC pour les non licenciés).

- **Promouvoir un circuit national des Manifestations de Masse FFESSM** :

- * Catalogue des manifestations selon certains critères,
- * Budget « valorisation des grandes manifestations ».

- **Encourager les organisations de qualité (cadrage – labellisation – promotion)**

Recommandation d'organisation, cadrage cahier des charges, sécurité, juridique

- **Renforcer la présence de la représentation fédérale sur ces manifestations**

- **Mettre à disposition des outils pour la gestion des inscriptions avec paiement en ligne (partenariat, prestation ou développement interne)**

- **Adapter les logiciels de gestion de compétition aux formats OPEN.**

Les manifestations de masse de nos disciplines organisées par d'autres : Ex. clubs FFN, privé...

Les manifestations de masse organisées par des organismes non affiliés FFESSM, par quoi on commence ?

- Donner une visibilité de la FFESSM sur nos disciplines,
- Est-on en mesure de faire valoir la légitimité de la FFESSM sur ses disciplines lorsque l'événement est organisé par exemple par un club de natation, ou une entreprise d'événements sportifs ?
- Un travail de terrain, un dialogue à construire côté organisateur mais aussi côté commissions sportives FFESSM.
- Une approche prudente et par étapes pour définir un partenariat : tout d'abord amorcer le dialogue avec l'organisateur.

La FFESSM est capable d'apporter un accompagnement médiatique (communication). Jean-Louis Blanchard propose d'envisager une rencontre avec le Président de la FFN. Préparer une information à diffuser auprès des CODEP.

Résolution 17/088 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

14 – CIIA, décision d'adhésion (P.Savourey) :

Structure au sein de laquelle se rencontrent toutes les fédérations qui organisent et pratiquent les activités nautiques avec entre autres la FFN. Proposition d'adhésion pour 2018. Décision.

Résolution 17/089 :

Vote : Adhésion au CIIA pour 2018

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

L'adhésion sera revue pour l'année suivante. Le Président souhaite au plus vite rencontrer le Président de la FFN.

15 – Suivi de l'harmonisation des titres fédéraux (P.Savourey) :

Ce sont des titres que nous décernons aux pratiquants, aux guides, aux formateurs et aux officiels. Après modifications récentes des cursus de la Commission Apnée, l'ensemble des titres délivrés est maintenant assez homogène.

Une particularité au sein de la commission technique, nous avons toujours le niveau 4 Guide de palanquée. C'est une question règlementaire. Pour les formateurs, nous avons des appellations selon les commissions. Pour les officiels nous avons deux titres.

16 – Relations avec l'AFCAM, candidatures pour médailles (M.Lambinet) :

Rencontre avec le Président dimanche. Suivi du dossier.

17 – Comment faire vivre la Convention avec l'Education Nationale et l'UNSS (H.Caron) :

Comment aider les professeurs d'EPS à mettre en place nos activités subaquatiques ?

2 types de publics : professeurs licenciés FFESSM, professeurs qui ignorent tout de nos activités.

2 cibles : sport scolaire + UNSS

Régions pilotes : Normandie et Centre

Juin : Présentation de nos activités à l'assemblée de district UNSS, discussion sur les ressources pédagogiques potentiellement utiles. Identifier les difficultés de mise en place.

Constats :

* Besoin de les initier à nos activités : 4 mercredis du mois de juin, 100 élèves collège et lycée + enseignants initiés par Céline Hervouet pendant des séances UNSS.

* Besoin de leur fournir des ressources pédagogiques (types d'éducatifs, progression, consignes de sécurité...)

* Besoin de les aider pour le matériel (arbalètes, crosses de hockey, PMT...)

* Besoin de recenser le personnel « ressource » dans l'Education Nationale.

Refonte du règlement UNSS pour les compétitions d'activités subaquatiques :

Travail effectué par C. Hervouet, L. Meutelet et B. Emeriaux.

1 règlement pour le Collège avec des objectifs plus abordables

1 règlement pour le Lycée avec la création de 2 catégories :

- catégorie Etablissement pour les débutants
- Catégorie Excellence pour les sections sportives et autres initiés.

Mercredi 7 février 2018 championnats UNSS d'activités subaquatiques en Normandie à Condé sur Noireau.

18 – Développement Durable (S.Gauchet) :

*** Label Ecosub Olympiade 2017-2020 :**

Olympiade 2013-2017 66 labels délivrés.

Nouvelle olympiade : réception de 15 demandes de renouvellements et de 6 nouvelles candidatures.

Proposition du Comité de suivi : 15 renouvellements et 4 nouvelles labellisations.

Les 4 candidatures retenues : Dijon Plongée (21), Neptune Club Nogentais (10), club d'activités des maîtres-nageurs sauveteurs (67) et Requins de la Cèze (30).

Résolution 17/090 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

2 demandes de compléments : CODEP 78 et Carreaux plongée (81).

*** Trophée pour des activités subaquatiques responsables 2016-2017 :**

2^{ème} édition 2016 – 2017 :

Thème : protection de l'environnement avec des publics spécifiques.

5 candidatures retenues. Examen des candidatures en comité de suivi le 18 sept. 2017. Proposition de 5 prix (pas de classement sauf le 1^{er}).

Liste des lauréats confidentielle jusqu'à la remise des prix.

Résolution 17/091 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Remise des prix au Salon de la plongée sur le stand de notre assureur P.Lafont (14 janvier).

*** Edition 2018-2019 :**

Prochain thème : *Les plongeurs du futur : activités subaquatiques en milieu scolaire.*

Annonce de lancement du Trophée en janvier 2018.

* Réunion de travail développement durable (10 juin à Paris) :

Objectifs : Echange sur les principaux dossiers, articulation entre les dossiers, méthode de travail, actions envisagées.

Les thèmes abordés :

- L'accès aux sites : éoliennes, aires marines protégées, plans départementaux des espaces, sites et itinéraires.

- Les valeurs : plan citoyen, éco-gestes...

- Les publics prioritaires : féminisation, quartiers défavorisés...

Les besoins et outils : accès à l'information des clubs et comités, partage des documents, positions à défendre, communication.

*** Stratégie Plongée Méditerranée :**

Pilotage : DIRM et Agence française pour la biodiversité.

Cadre de référence pour la protection du milieu, le maintien du bon état écologique, l'utilisation durable des ressources marines, la gestion des activités liées à la mer et au littoral.

Etat des lieux de la plongée en Méditerranée : Données sur l'activité : description, évolution (données ffessm).

Données sur les sites : cartes, fréquentation, état écologique, impact de la plongée, priorités. Inventaire des mesures de gestion : réglementaires, éducatives, financières, police... « donner des idées aux gestionnaires ».

Conclusions : 493 sites, 80 % dans une aire marine protégée. Pas de corrélation avérée entre état écologique et activité de plongée. Une vingtaine de sites cibles pour les AMP.

Réunion du samedi 30 septembre 2017, 8h30-11h00 - Comité Directeur National Restreint

Présents :

ALLEGRE Sébastien - BLANCHARD Jean-Louis – CARON Hélène – CELLI Caroline - COSSON Valérie – CURE Anne Edith – DELCAUSSE Chantal – DI MEGLIO Frédéric – DINDINAUD Jean Louis – DUNAC – Pierre - FURNE Myriam – GAUCHET Sylvie – GRANDJEAN Sébastien – LAMBINET Michel – LIZERO François – MAIRE Olivier – MARC Pascal - MARTIN Claude – MASSEL Marielle - MERLO Francis – SAVOUREY Patrick – ZIANE Myriam

Absent et excusé : Jo VRIJENS

Assistaient également :

Dominique BOUVIER

Jean Marc BRONER

Alain DELMAS

Sophie MAES

Jean Michel PONTIER

Richard THOMAS

Directeur FFESSM

Chargé de missions

Secrétaire de séance

Médecin Fédéral National

DTN

1 – Développement Durable (suite) :

*** Bilan groupe Éoliennes et granulats :**

- * participation de Myriam ZIANE à une réunion de concertation organisée par la direction des Affaires Maritimes, sur le projet de note technique (n° 2) relative à la circulation et aux usages maritimes dans et aux abords des champs éoliens.
- * publication d'une Note Technique par les services des Affaires Maritimes à l'attention des Préfets Maritimes qui auront la charge de rédiger une réglementation pour chaque zone concernée.
- * Récupération des informations et dossiers sur les projets d'éoliennes en mer.

(H. Caron) : Il faudra déposer des dossiers pour avoir le droit de plonger sur les sites. Ce sont les préfets maritimes qui devront établir la réglementation locale. Ils veulent interdire les activités autour des éoliennes sauf pour la plongée à caractère éducatif historique.... Ce sont les clubs qui devront déposer les dossiers de demande d'autorisation. La pêche sous-marine et la plongée libre seront interdites. Dossier en cours de négociation.

A venir :

- * Surveillance et veille sur l'évolution de la réglementation.
- * Insister pour le changement de l'expression « plongée libre » dans la réglementation.
- * Mise au point d'un questionnaire à destination des présidents de clubs, de CODEP et de Comités Régionaux concernés par les projets d'implantation afin de référencer les contacts locaux, d'identifier les projets (et leur évolution) et de répondre aux demandes.
- * Participation aux réunions à venir.
- * Aider les OD et les présidents de club pour le dossier à déposer en préfecture afin de recevoir l'agrément de plonger dans les champs éoliens. Préparation d'un dossier type téléchargeable.
- * Prise de connaissance des dossiers sur les granulats.

2 – Partenariats avec les équipementiers (JL.Blanchard) :

Point d'étape : Beuchat en cours de négociation. Scubapro ok, mais pas de reprise de la PSP. Un troisième équipementier est en cours pour le hockey subaquatique au niveau des crosses (à l'étude).

3 – Féminisation (M.Massel – M.Ziane) :

Bilan groupe féminisation :

- Plan de féminisation 2013-2017 avec un objectif de 33 %. Taux de féminisation en 2017, 31,36 %. Perspectives :
- Création d'une page facebook dédiée,
 - Questionnaire proposé pour le prochain salon de la plongée à Paris. Objectif : Vérifier l'évolution de l'image de la plongée auprès des femmes, collecter des idées d'actions, recenser des attentes spécifiques.
 - Projet de réalisation d'articles complémentaires pour la boutique fédérale sur le thème de la plongée avec un E.
 - Organisation d'une journée nationale de rencontres et d'échanges. Objectif : conforter les initiatives, recentrer les débats, valoriser et médiatiser nos actions pour 2018 et 2019.
 - Projet d'un concours photos – Thème envisagé « ma maman plonge ». Objectif : focus sur les activités à décliner en famille.
 - Participations aux réunions et actions proposées par le CNOSF, le CSA, le Ministère des Sports et FEMIX'SPORT.

4 – Sport et Citoyenneté (F.LIZERO) :

Pas de retour du Ministère quant au devenir du « Sport et Citoyenneté ». Concernant le service civique, une personne est en cours de recrutement au siège national.

5 – Administratif (JM.Broner) :

- **Parution des décisions et règlements (JM. Broner) :** suite à l'évolution réglementaire à effet au 1^{er} janvier 2018, il y aura 3 typologies :
- Les décisions réglementaires du CDN font déjà l'objet d'une parution sur le net sous la rubrique « PV du CDN ».
- Les décisions disciplinaires au lieu d'être insérées à Subaqua (revue papier) feront l'objet d'une parution sur internet mais dans une rubrique spécifique intégrée à Subaqua (revue numérique).
- Les différents règlements (disciplinaires, dopage...) doivent faire également l'objet d'une parution sur internet.

Résolution 17/092 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- **Information liée à l'évolution du règlement disciplinaire. (JM. Broner) :** Le règlement disciplinaire a fait l'objet d'une modification à la dernière Assemblée Générale.

Rajout d'éléments : « L'interdiction temporaire ou définitive de participer directement ou indirectement à l'organisation et au déroulement des compétitions et manifestations sportives autorisées par la fédération délégataire ou *organiser par une fédération agréée*. » La FFESSM peut ainsi interdire une personne, en mesure disciplinaire, d'aller faire une compétition dans une autre fédération agréée que la fédération délégataire.

L'ensemble de ces modifications doit faire l'objet d'une approbation par le CDN avant qu'elles soient portées à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Résolution 17/093 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- **Charte éthique :**

Charte éthique : elle est obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2018. Elle doit être compatible avec celle du CNOSF. Le bureau d'éthique et de déontologie est déjà créé. Nous devons rédiger la charte éthique. Cette charte fera l'objet d'un vote par correspondance.

Résolution 17/094 :

Vote : Vote par correspondance.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- **Médiation :** Elle se situe en amont de la commission disciplinaire. Cette commission de médiation peut être déclinée dans les régions. Vote concernant la commission de médiation au niveau national :

Tony MERLE médiateur fédéral national, René CAVALLO et Jean Marc BRONER aux postes de suppléants.

Vote à bulletin secret.

Résolution 17/095 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- **Nomination du Conseil Fédéral de 1^{ère} instance :**

Michèle RICHARD Présidente de la 1^{ère} instance, Eric BRAUN et Jo EVENAT.

Vote à bulletin secret.

Résolution 17/096 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- **Nomination du Conseil Fédéral d'appel :**

Tony MERLE, Jérôme CARRIERE, manque une personne.

Vote à bulletin secret.

Résolution 17/097 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- **Nomination du Conseil Fédéral disciplinaire anti-dopage :**

Un appel à candidature a été fait notamment au sein de la commission médicale et des commissions sportives : 1^{ère} instance : Madame Marie-Sophie DELAVENNE TISSIER (juridique), Dominique SENAT (juridique), Olivier MARTINEZ (hockey subaquatique).

Appel : Tony MERLE (Président commission juridique), Jérôme CARRIERE (commission juridique), Claude PHILIPPE (Président Commission Nage avec Palmes), Bernard SCHITTLY (Président Comité Est - Médecin).

Vote à bulletin secret.

Résolution 17/098 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- Fonctionnement des OD : Elections des présidents commissions régionales.

Les présidents de clubs élisent les présidents de commissions départementales et ce sont les mêmes présidents de clubs qui élisent les présidents de commissions régionales. Jusqu'à présent tous les comités régionaux fonctionnaient de cette même manière. Le poids votatif des présidents de clubs est ainsi pris en compte. Il y a eu un glissement dans certains comités qui font élire les présidents de commissions départementales lesquels sont porteurs de la totalité du poids votatif de leur département pour élire le Président de la commission régionale.

Il faut qu'il y ait compatibilité avec les textes nationaux. Il n'y a pas de commission départementale au sein de tous les Codep. De surcroît, les textes ne rendent pas obligatoire l'adhésion départementale ce qui peut créer une situation de non prise en compte du nombre de licences délivrées par des clubs non adhérents aux Codep et qui pourtant sont membres des CR. Ce choix n'est pas donc compatible avec le fonctionnement national. Sans donner de date buttoir, dès lors qu'il y a une Assemblée Générale Extraordinaire qui a pour objet de modifier les Statuts des comités régionaux, obligation est donnée de se mettre en adéquation avec le dispositif national.

Résolution 17/099 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- Bureau des archives historiques fédérales :

Il se compose de deux membres du Conseil des Sages proposés par le dit Conseil et d'une autre personnalité désignée par le Comité Directeur National : pas de candidat pour le moment ; à revoir l'an prochain.

6 – Questions diverses :

* Point du Président sur les assises : elles ne sont pas comme une AG nationale. Nous recevons les présidents de CODEP et régions, toutes les discussions y sont importantes. Les objectifs sont de créer du lien, rassurer les représentants fédéraux, et créer du réseau. Tous les membres du CDN sont sollicités.

* Mise en place dans le coin des Pros d'une rubrique gratuite d'offres et demandes d'emploi : ancienne demande. Léger coût en développement. Le développement sur le site n'est pas très compliqué, après qui gère la suite, l'alimentation des offres ? Accord de principe sous réserve de finaliser les modalités de saisie.

Résolution 17/100 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

7 – Médicale : visite et certificat :

Intervention du Dr A.Henckes Présidente de la CMPN, J.M Pontier MFN et R.Thomas DTN, suivi de débats.

Votes :

Cadre général (dispositif 3 ans) : certificat médical de moins de 12 mois établi par tout médecin, accolé à la prise de licence et permet la pratique, compétitive ou non (ce qui doit être précisé dans la rédaction), jusqu'à la fin de validité de la licence. Les deux renouvellements annuels sans interruption suivant de la licence se font alors par la présentation de l'attestation par le sportif d'avoir répondu par la négative à chacune des rubriques d'un questionnaire de santé. Ne s'applique pas aux pratiques utilisant le scaphandre ni à la plongée libre ou la pêche dépassant 6 m.

Résolution 17/101 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Tout ce qui touche au sport de haut niveau et à la surveillance médicale renforcée (SMR) a déjà été annexé au règlement médical.

Contraintes particulières (dispositif 1 an) :

* Plongée scaphandre en tous milieux dont PSP, Orientation Subaquatique, Archéologie, Plongée Souterraine, Photo & Vidéo, Environnement & Biologie, pratiqués en scaphandre.

* Plongée libre (apnée) en milieu naturel et en fosse de plus de 6m

On ne change rien à l'existant ; Certificat médical tous les ans. La demande de licence, la pratique, l'inscription à une compétition ou le passage de brevet, sont subordonnées à la présentation d'un certificat médical datant de moins d'1 an. Le renouvellement annuel est subordonné à la présentation d'un nouveau certificat médical datant de moins d'1 an. Hormis les cas particuliers abordés ci-après, l'examen peut être pratiqué par tout médecin.

Résolution 17/102 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Peut-on délivrer une licence sans certificat médical ? OUI

Réponse de l'Administration ; L'article D-231-1-1 du code du sport prévoit que « Les dispositions des articles L. 231-2 à L. 231-2-3 s'appliquent à toute licence délivrée par une fédération sportive ouvrant droit à la pratique d'une ou plusieurs disciplines sportives qu'elle organise, ainsi qu'aux licences d'arbitres ». Cette disposition ne concerne donc pas les licences « dirigeants » ou les licences n'ouvrant pas droit à la pratique sportive. De ce fait, la délivrance de ces licences n'est pas subordonnée à la présentation d'un certificat médical.

Une série de recommandations sera annexée au règlement médical sous forme de liste de contre-indications par discipline et des fiches de conseils.

Handisub :

Maintien de l'existant, l'existant s'applique également à la prise de licence. Le certificat médical est lié à la pratique et non à la licence.

Résolution 17/103 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Reprise après un accident : Maintien des dispositions actuelles.

Résolution 17/104 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Compétition en apnée eau libre : Maintien des dispositions actuelles.

Résolution 17/105 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

TRIMIX et Recycleur : Pas de préconisation spécifique pour le recycleur, les règles du mélange utilisé s'appliquent. Il faut différencier les types de pratique de la plongée aux mélanges avec un contrôle médical spécialisé pour la zone de 60 à 120m. Pour tout trimix hypoxique quel que soit la façon de l'utiliser, maintien de l'existant avec un médecin spécialiste au sens large, par contre pour toutes les autres utilisations non hypoxique (trimix light...) tout médecin.

Résolution 17/106 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Brevets de cadres plongée scaphandre et apnée :

Initiateur : tout médecin.

Résolution 17/107 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Propositions :

Concernant l'enseignement ou le passage de brevet de cadres, maintien des dispositions donc médecin fédéral, spécialisé ou médecin du sport.

PESH : Maintien des dispositions (médecin fédéral ou spécialiste de médecine physique)

Vote sur les propositions :

Résolution 17/108 :

Proposition 1 : Allègement du dispositif pour les encadrants lors de l'enseignement ou qui se présentent à un examen : tout médecin.

Nombre de votants : 22

Pour : 12

Proposition 2 : Maintien de l'existant : médecin spécialisé.

Pour : 7

Abstentions : 3

Vote : Proposition 1 adoptée à la majorité des exprimés

Point soulevé concernant la plongée « seniors ». Débat ouvert.

Pratique plongée scaphandre jeunes :

Propositions :

Maintien de l'existant ou tout médecin ou allègement partiel.

Tout médecin mais avec proposition d'un certificat médical type pour les médecins généralistes :

Résolution 17/109 :

Proposition 1 : 8 à 14 ans certificat médical établi par tout médecin mais avec utilisation du modèle de certificat médical obligatoire largement diffusé et proposé par la FFESSM.

Nombre de votants : 22

Pour : 17

Proposition 2 : Maintien de l'existant.

Pour : 2

Vote : Proposition 1 adoptée à la majorité des exprimés

Abstentions : 3

Les résolutions entérinées peuvent ainsi se résumer :

Cadre général :

PLONGÉE (Air, Nitrox, Trimix élémentaire), toute activité scaphandre APNÉE ou PÊCHE au-delà de 6 mètres

DISPOSITIF 1 AN

- CACI de moins de 1 an à la prise de licence.
- CACI de moins de 1 an au jour de la pratique, de la compétition, de l'encadrement ou du passage d'un brevet.

PRATIQUANT DE MOINS DE 14 ANS

CACI par tout médecin

Certificat médical rédigé au regard du modèle téléchargeable : <http://medical.ffessm.fr>

PRATIQUANT DE 14 ANS ET PLUS

CACI par tout médecin

Le médecin peut se référer aux fiches conseils de la Commission Médicale et de Prévention FFESSM : <http://medical.ffessm.fr>

CAS PARTICULIERS

- **Obligation de faire appel à un Médecin Fédéral, Spécialisé ou du Sport pour :**
=> la pratique du TRIMIX Hypoxyque => la COMPÉTITION en APNÉE eau libre
- **Handisub® :** - Baptême (sans licence) < 2 mètres : Obligation d'un CACI par Tout médecin.
- Toute autre pratique : Médecin Fédéral, Spécialisé ou du Sport.
- **Surclassement sportif :** Tout médecin (modèles de certificat médical définis par discipline, par catégorie d'âge et type).
- **Sportif sélectionné en Équipe de France** ou inscrit à titre individuel à une compétition internationale officielle CMAS : Médecin du Sport (liste d'exams imposés).

NAGE avec PALMES, NAGE en EAU VIVE, HOCKEY, TIR sur CIBLE APNÉE en piscine ou jusqu'à 6 mètres

DISPOSITIF 3 ANS

- CACI de moins de 1 an à la prise de licence.
- Questionnaire de santé les 2 saisons suivantes.

TOUS PRATIQUANTS

CACI par tout médecin

Le médecin peut se référer aux fiches conseils de la Commission Médicale et de Prévention FFESSM : <http://medical.ffessm.fr>

CAS PARTICULIERS

- **Surclassement sportif :** Tout médecin (modèles de certificat médical définis par discipline, par catégorie d'âge et type).
- **Sportif sélectionné en Équipe de France** ou inscrit à titre individuel à une compétition internationale officielle CMAS : Médecin du Sport (liste d'exams imposés).
- **Sportif inscrit sur les listes ministérielles de haut niveau ou en Pôle :** Médecin du Sport (liste d'exams imposés).

Rappel

SANS LICENCE ni CACI : Baptêmes, Pass rando, PE12, Pack découverte, 1^{ère} étoile de mer, Pass apnéiste, Pass plongeur libre.

LICENCE SANS CACI : La délivrance d'une licence n'ouvrant pas droit à la pratique sportive (Ex. : dirigeant associatif, accompagnateur...) n'est pas subordonnée à la présentation d'un certificat médical.

Réunion du samedi 30 septembre 2017, 11h00-12h00 Comité Directeur National élargi

Présents :

ALLEGRE Sébastien - BLANCHARD Jean-Louis – CARON Hélène – CELLI Caroline - COSSON Valérie – CURE Anne Edith – DELCAUSSE Chantal – DI MEGLIO Frédéric – DINDINAUD Jean Louis – DUNAC – Pierre - FURNE Myriam – GAUCHET Sylvie – GRANDJEAN Sébastien – LAMBINET Michel – LIZERO François – MAIRE Olivier – MARC Pascal - MARTIN Claude – MASSEL Marielle - MERLO Francis – SAVOUREY Patrick – ZIANE Myriam

Absent et excusé : Jo VRIJENS

Assistaient également :

Dominique BOUVIER	
Jean Marc BRONER	Directeur FFESSM
Alain DELMAS	Chargé de missions
Sophie MAES	Secrétaire de séance
Jean Michel PONTIER	Médecin Fédéral National
Richard THOMAS	DTN

Présidents Comités Régionaux :

- Mr Bernard LABBE	Aquitaine Limousin Poitou Charente
- Mr Jean Yves REDUREAU	Bretagne Pays de la Loire
- Mr Pascal MARC	Centre
- Mr Jo VRIJENS	Corse - <i>Absent et excusé</i>
- Mr Alex POLLINO	Côte d'Azur – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Bernard SCHITTLY	Est
- Mr Antoine MAESTRACCI	Guadeloupe – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Francis MERLO	Ile de France Picardie
- Mr Philippe DAVID	Ligue des Pays Normands
- Mr Lucien LOUISON	Martinique
- Mr Bruno ENGELS	Nord Pas-de-Calais
- Mr Jean Pierre LE ROUX	Nouvelle Calédonie
- Mr Jean Marc CHAREL	La Réunion
- Mr Daniel RICCARDI	Rhône Alpes Bourgogne Auvergne
- Mme Victoire TETOKA	Polynésie Française – <i>Absente et excusée</i>
- Mr Henri ROYER	Provence Alpes
- Mme Nicole BOULAY	Pyrénées Méditerranée

Présidents Commissions Nationales :

- Mr Thierry BERTRAND	Apnée
- Mr Hervé ALFONSI	Archéologie
- Mr Patrick RAGOT	Audiovisuelle
- Mr Jacques DUMAS	Biologie et Environnement
- Mr Dominique RUAUX	Hockey Sub
- Mr Tony MERLE	Juridique
- Dr Anne HENCKES	Médicale et de Prévention
- Mr Claude PHILIPPE	Nage avec Palmes
- Mr Patrick DUPRAT	Nage en Eau Vive
- Mr Serge ZAEPFEL	Orientation Sub
- Mr Joël BRECHAIRE	Pêche Sous-Marine
- Mr Bruno MEGESSIER	Plongée Souterraine
- Mr Bob SEVERIN	Plongée Sportive en Piscine
- Mr Eric HEBERT	Technique
- Mr Stéphane LEGER	Tir sur Cible Sub

Explications du Président de la fédération quant au retard de la réunion. C'est unique car il y a un dossier majeur qu'il fallait résoudre.

Le Président présente ses excuses et celles du CDN.

Rapports des commissions :

1 – Commission Apnée :

Questions :

MFA – MEF1 et IE Apnée : Organisation générale de l'examen : Remplacer le texte :

« *cet examen est organisé à l'échelon sous l'autorité de la commission régionale Apnée (CRA) du lieu d'examen.* » remplacé par « *Cet examen est organisé à l'échelon sous l'autorité de la Commission Régionale Apnée (CRA) d'appartenance de la structure organisatrice.* »

Précisions du président : concernant les commissions, il y a soit une autorité régionale soit une autorité du national. Il n'y a pas d'autorité départementale sauf sous couvert et par délégation de la commission régionale sur jacente. Une commission départementale n'est pas obligatoire et il y a de nombreuses régions sans commissions départementales.

Résolution 17/110 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Passerelles apnée : Des équivalences sont demandées avec le niveau « Apnéiste confirmé en eau libre » pour l'organisation, dans la foulée, par certaines structures, de stages initiateurs initiaux avec des stages en situation et final confondus, puis, non scindés, la semaine suivante avec un MEF1. L'objectif unique étant le BP JEPS.

Demande est faite à la commission de réaliser une expertise sur les passerelles existantes pour le prochain CDN.

Résolution 17/111 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Recherche de sponsors dans l'apnée. Propositions à faire.

Résolution 17/112 :

Vote : rapport

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

2 – Commission Archéologie :

Point sur les opérations en cours.

Question : Est-ce que la ligne Hyperbarie du budget de la commission doit être attribuée à un seul centre de formation ou peut-on la répartir sur plusieurs clubs souhaitant aider leur candidat au classement dans le centre de leur choix. Ceci pourrait réduire les coûts de déplacement et d'hébergement et permettrait la sélection des candidats en fonction de leur engagement fédéral.

La réponse du Président est : non.

Question de trésorerie à poser au moment de la réunion des budgets.

Résolution 17/113 :

Vote : rapport

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

3 – Commission Biologie et Environnement :

Création de diverses fiches, il faut prendre attache auprès de la Commission Technique Nationale. Ces fiches pour Guide de Palanquées sont mises à disposition et non imposées aussi bien pour les bio que pour les plongeurs.

Création de signaux sous-marins liés à la bio : il faut être prudents et minimalistes sur les nouveaux signaux. Prise de contact dans les autres pays pour une harmonisation. Ce Dossier doit être consolidé.

Résolution 17/114 :

Vote : rapport

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

4 – Commission Juridique :

Mise en place de l'organigramme de la commission. Certaines régions n'ont pas de représentants régionaux.

Mise en place d'un forum de discussions. Site de la commission juridique mis en place et mis à jour.

Résolution 17/115 :

Vote : rapport

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

5 – Commission Hockey subaquatique :

Présentation des résultats.

Point sur le financement du déplacement des jeunes.

Questions :

Comment améliorer le sponsoring des équipes de France afin de diminuer le coût de participation individuel sur le déplacement et matériel. Il faut faire une recherche de sponsoring. Sollicitation du CDN pour qu'il y ait une démarche de recherche de sponsors pour aider les commissions sportives.

Réponse : Il faut faire un effort au niveau de la communication lors des championnats pour faire venir des gens. C'est un chantier à ouvrir côté sponsors. Création d'un groupe de travail. Mais mauvaise période avec les JO à venir.

Valorisation des champions du monde sur le salon.

Résolution 17/116 :

Vote : rapport

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

6 – Commission Nage avec Palmes :

Remerciement au service communication de la fédération.

Remerciements aux Martiniquais pour le championnat Masters eau libre pour l'organisation de ce championnat.

Résolution 17/117 :

Vote : rapport

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

7 – Commission Nage en Eau Vive :

Point sur la première rencontre internationale de Nage en Eau Vive.

Point sur la fonction d'instructeur national.

Résolution 17/118 :

Vote : rapport

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

RAPPEL : Point sur la communication des commissions : gestion des podiums au niveau du national. Le minimum vital c'est d'avoir de l'affichage. Chaque commission sera dotée de 2 bâches pour les leurs actions nationales, quelles qu'elles soient, avec obligation de les afficher. Lors d'un championnat de France qu'il soit multi activités ou pas, toutes les commissions devront apporter leurs bâches.

8 – Commission Orientation :

Organisation d'une Coupe d'Europe dans la commune de Chalette sur Loing. La commune s'engage à budgétiser cette manifestation. Demande de cette organisation pour 2019.

Réponse : le dossier type d'organisation va être envoyé à la commission.

Résolution 17/119 :

Vote : accord de principe sous réserve de consolidation du dossier et de calage budgétaire.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Résolution 17/120 :

Vote : rapport

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

9 – Commission Pêche sous-marine :

Assises nationales de la plaisance et de la mer.

Questions :

- Salon européen des pêches : Inscription ? Finalisation du dossier et budgété.

Réponse du Président : oui.

- Beuchat : Partenaire ? Dossier en cours de négociation. Réponse définitive dans un mois.

- Réglementation sur les arbalètes : Rien de plus sur ce sujet. Problème interministériel.

- Réglementation avec les affaires maritimes : Pour l'instant statu quo.

- Pêche interdite dans les champs éoliens : Il n'y a pas encore d'arrêtés préfectoraux ; nous attendons les textes définitifs. Une circulaire a été diffusée sur ce sujet ; texte dédié aux Préfets maritimes. Nous contestons certains éléments de cette circulaire, aussi le président a écrit à la Direction des Affaires Maritimes ainsi qu'à la Direction des Sports.

Résolution 17/121 :

Vote : rapport

Contre : 0

Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

10 – Commission Photo Vidéo :

Saison riche. Les voisins européens viennent participer et même un jury européen au championnat de France.

Résolution 17/122 :

Vote : rapport

Contre : 0

Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

11 – Commission Plongée Souterraine :

Confirmation de la rencontre avec la FFS à Lyon.

Résolution 17/123 :

Vote : rapport

Contre : 0

Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

12 – Commission Plongée Sportive en Piscine :

Discussion sur les objectifs de la PSP ; incidence de la popularité de la PSP, le nombre de participants lors des championnats. Beaucoup de personnes pratiquant la PSP veulent faire de la compétition.

La PSP entre dans une stratégie de fidélisation des licenciés.

Résolution 17/124 :

Vote : rapport

Contre : 0

Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Point sur le championnat de France :

Centre Aqualudique de la Loue – Saint Victor Agglomération de Montluçon.

Sous réserve d'acceptation par les Autorités sur place (communauté d'agglomération). Du 10 au 13 mai pour la NAP, l'apnée et le Tir, du 18 au 20 mai pour le Hockey, les 2 et 3 juin PSP.

Changement de gestion à partir du 27 septembre. Quid de nos demandes et de l'accueil au centre aqualudique. D'autres lieux sont sollicités pour 2018.

13 – Commission Technique Nationale :

- **Travail sur le MFT :** Présentation du nouveau support.

- **Epreuve du nouveau capelé du niveau 4 :** Actuellement, les candidats ont la possibilité de faire cette épreuve avec le détendeur en bouche. Dans le cadre de la démonstration technique, l'épreuve devra être réalisée sur tuba.

- **Les « EPI » :** contenus de formation GP, Initiateur, MF1 et MF2 (annexe 2) Pour répondre à la demande urgente de l'exécutif fédéral, la CTN propose d'insérer les éléments de formation contenu dans l'annexe 2 concernant les « EPI » dans les référentiels des brevets qui doivent faire l'objet d'une question dans la partie réglementaire de leur examen. Le Président de la CTN tient à remercier Alain DELMAS pour la rédaction de l'article produit pour le CTN info et pour les propositions de contenus.

La CTN n'a pas retenu la totalité des éléments proposés considérant qu'il est indispensable, dans l'intérêt de nos structures de s'en tenir aux éléments qui sont strictement factuels. La CTN considère qu'il ne lui appartient pas d'interpréter ou de préciser la pensée des rédacteurs de la réglementation, au risque de se les voir opposées au détriment des intérêts de nos structures. Le Président de la CTR pense entre autres aux nombreux clubs associatifs qui sont à ce jour particulièrement et légitimement inquiets quant-aux conséquences liées à la mise en œuvre de ces dispositions réglementaires.

Réponse : Ce n'est pas le rôle premier de la CTN de se demander quels sont les intérêts des structures, associatives ou pas, en regard des évolutions réglementaires, mais celui du CDN. Les EPI sont inscrits dans le Code du Sport et le rôle de la CTN est d'organiser une information claire dans ses contenus de formation.

En particulier, demande expresse du Président qui relaie ce que lui a demandé la Direction des Sports : Il faut écrire que nous ne pouvons pas changer de tuyau moyenne pression sur un appareil de type détendeur, s'agissant du tuyau moyenne pression qui alimente le deuxième étage. La FFESSM a l'ordre d'écrire qu'on ne doit pas modifier les tuyaux moyenne pression. La CTN doit donc écrire cela explicitement dans ses contenus de formation, dans la rubrique EPI.

On rend exécutoire les préconisations sur les EPI en considérant que ce dossier reste ouvert et continue d'être alimenté.

Résolution 17/126 :

Vote : nous considérons que ce dossier mérite une consolidation des textes dans le MFT et devra donc être reproposé au CDN.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- Demande concernant le dispositif des TIV :

1 - Mettre en place un accès limité pour les référents TIV dans les régions : actuellement les présidents de CTR sont contraints de donner les codes qui donnent accès à l'ensemble des procédures qui relèvent de leur autorité. On peut comprendre aisément qu'ils ne soient pas très chauds pour que les codes circulent. Cette proposition fait partie du cahier des charges. En cours.

- Avoir la possibilité de disposer d'un prévisionnel sur les obligations de recyclage du TIV de manière à pouvoir gérer le flux et anticiper l'organisation des recyclages. Il faut que le référent national l'intègre dans son cahier des charges.

- La CTN ne représente pas sa requête concernant la suppression de la mention « en première lecture » liée à l'obligation d'avoir 8 de moyenne aux groupes déficients pour conserver le bénéfice des groupes acquis.

- Pas de demande concernant le nombre d'INS.

Résolution 17/127 :

Vote : rapport

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

14 – Commission Tir sur cible :

La Commission Nationale peut-elle organiser une compétition internationale en 2020 ? : Analyse budgétaire demandée.

BPJEPS sans scaphandre : dans les référentiels il faudrait l'inscrire ouvert au MEF1 et MEF2. C'est ouvert.

Résolution 17/128 :

Vote : rapport

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

15 – Commission Médicale et de Prévention :

Vote sur le rapport global de la commission.

Résolution 17/129 :

Vote : rapport

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- Dispositif de Performance fédérale : vote par correspondance à suivre pour le CDN.

Les travaux non présentés sont reportés au prochain CDN.

Excuses à Dominique BOUVIER qui ne présentera pas son exposé faute de temps.

Remerciements du Président pour la qualité des travaux et les débats. Fin du CDN à 13h15.

Le Secrétaire Général de la FFESSM
Sébastien GRANDJEAN



Le Président de la FFESSM
Jean-Louis BLANCHARD

